

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
29/11/2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 07
Votants : 28

OBJET :

PERSONNEL

Contrat de mise à disposition Profession Sport 66

En l'an deux mille vingt-trois et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. DUNYACH Denis, M. ANGULO José, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, adjointe à Mme LACOMBE Maria, adjointe,
Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe à M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal,
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,
Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale à Mme OHN Christiane, conseillère municipale,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire,
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,
Mme QUER Martine, conseillère municipale à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Afin de pallier l'absence de personnel sur l'emploi d'éducateur sportif, il a été conclu une convention de mise à disposition d'un salarié avec Profession Sport 66, suivant la délibération n°161/2023 en date du 25 octobre 2023, pour une durée allant du 18 septembre jusqu'au 20 octobre 2023.

Une deuxième convention doit être conclue afin de pallier une nouvelle fois à l'absence d'un agent.

Cette convention est établie conformément aux statuts de l'association et aux textes législatifs (article L.5132-1 et suivants du code du travail) et réglementaires (articles R.5132-1 et suivants) régissant le fonctionnement des associations intermédiaires. L'association est une structure d'insertion par l'activité économique ayant pour objet l'embauche de personnes sans emploi en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Cette mise à disposition d'une durée déterminée à compter du 06 novembre 2023 jusqu'au 22 décembre 2023, est fixée sur une durée hebdomadaire de 30.50 heures.

Une convention a été établie ayant pour objet la définition des conditions et modalités de cette mise à disposition.

L'association facturera mensuellement à l'utilisateur les heures effectuées sur la base d'un taux horaire de 23.23 euros majoré éventuellement des éléments dus en vertu de la réglementation du travail.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Profession Sport 66 ci annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'ACCEPTER** de conclure une convention de mise à disposition avec Profession Sport 66 ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon



Le Maire de CERET
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.